

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Chalais soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Requérant et auteur des plans : WUNIH Immobilier Sàrl
Propriétaire : MABILLARD Dominique
Projet : Construction de 8 villas en terrasse avec PAC « air-eau » int., parking semi enterré, R1
Parcelle : 3665, Folio : 27, Lieu-dit : "Galley"
Village : Rte de Grône 55a, b, c, d, e, f, g, h, Réchy
Zone : habitat résidentiel villa de plaine 0.30 + protection archéologique
Coordonnées: 2.603.850 / 1.123.175

Requérant : Bureau d'architecture TAPPAREL Véronique
Propriétaires : MAIN Giselle, Jean-Paul, PERRUCHOUD Roland Rémy
Auteur des plans : Bureau d'architecture TAPPAREL Véronique
Projet : Construction d'un immeuble de 4 appartements en R1 avec couverts à voitures et PAC int. « air-eau »
Parcelles : 5382, 5385, Folio : 43, Lieu-dit : "Tsanzirou"
Village : Bord du Canal 27, Chalais
Zone : habitat collectif 0.50 + PAS 9
Coordonnées: 2.605.860 / 1.124.075

Requérants et propriétaires : MÜNSTER Josiane et Mathias
Auteur des plans : TAPPAREL Véronique architecte
Projet : Extension d'un chalet sup. inf. 30%, modification de façades, création d'un couvert à voiture, pose d'une cabane de jardin – modification du projet notifié le 19.08.2022, soit pose d'un Velux et création d'une fenêtre
Parcelle : 3283, Folio : 22, Lieu-dit : "Les Liches"
Village : Impasse de l'Ecluse 1, Vercorin
Zone : Résidentielle petits chalets 0.25
Coordonnées : 2.606.635 / 1.122.220
Dérogation : Zone réservée

Requérants et propriétaires : DUAY Mélina et ZUBER Théophile
Auteur des plans : PELLOUCHOUD & Cie
Projet : Assainissement chauffage électrique par PAC « air/eau » avec module ext.
Parcelle : 3971, Folio: 30, Lieu-dit : "Les Crétouilles"
Village : Impasse Jolimont 6, Réchy
Zone : Habitat résidentiel villa de plaine 0.30, protection archéologique
Coordonnées: 2.604.380 / 1.123.520

Les plans peuvent être consultés au centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit, sous pli recommandé, dans les **30 jours** qui suivent la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 26 juillet 2024/ar